

<https://www.fakirpresse.info/la-fortune-de-bernard-arnault-le-suspect-se-tait>



La fortune de Bernard Arnault : le suspect se tait...

- Le Journal - Dossiers -



Date de mise en ligne : vendredi 22 mars 2013

Copyright © Journal Fakir - Tous droits réservés

Bernard Arnault se tait, le plus souvent, sur l'épisode fondateur de sa fortune. Ou ne l'évoque qu'avec des périphrases...

Avant de l'inculper, notre Section Spéciale a tenté de recueillir la version du suspect. À plusieurs reprises, nous l'avons appelé au siège de son groupe. Nous lui avons adressé un courrier, puis un recommandé. En vain, jusqu'ici. A défaut, nous avons épluché tous les entretiens de M. Bernard Jean Étienne Arnault. Première remarque, troublante : le PDG choisit le plus souvent la diversion. L'omission. Et préfère évoquer son amour de Mozart que les licenciements dans la Vallée de la Nièvre.



Parfois, néanmoins, il est contraint de revenir sur la reprise - et la liquidation - de Boussac Saint-Frères : l'absence serait trop grossière.

Dans *La Passion créative*, son autobiographie, on lit ainsi : « *Le succès de l'opération reposait sur notre capacité à limiter les pertes de la partie textile, pour faire sortir la vraie valeur des actifs, en particulier Dior* ». Puis : « *J'ai toujours été extrêmement confiant dans notre capacité à redresser cette entreprise*. » Ou encore : « *Nous en avons déduit qu'un certain nombre de mesures de gestion assez simples mises en place très rapidement réduiraient sensiblement l'hémorragie de trésorerie*. » « *Limiter les pertes* », « *redresser cette entreprise* », « *mesures de gestion* » : il le fit avec brutalité. Il le dit avec délicatesse. Bourrée d'euphémismes, de clichés, de termes techniques, cette langue est là pour voiler le réel, davantage que le révéler.

Cet homme a quelque chose à cacher, et il le sait.

De cet épisode fondateur, les auteurs du documentaire « *L'Enfance est un destin* » en font d'abord une histoire familiale :

Voix off : Bernard Arnault a un concurrent, Maurice Bidermann, le frère de Régine. La gauche au pouvoir hésite, se divise. Finalement, elle choisira la candidature de Bernard Arnault et le 20 décembre 1984 il est nommé administrateur directeur général de la Compagnie Boussac Saint-Frères. Mais au tout départ, il a bien fallu convaincre son père...

Bernard Arnault : Oh, mon père je suis allé le voir, en lui disant « *écoute il faut reprendre une affaire, il y a 25000 personnes, ce groupe perd à peu près de l'ordre de 100 millions de francs de trésorerie par mois, donc qu'est-ce que tu en penses ? C'est quand même assez risqué, voici le plan que j'ai préparé* » et il m'a dit : « Allons-y. » Puis la fermeture des usines est présentée comme un challenge, avec des états d'âme :

Voix off : Grande question : fallait-il préserver à tout prix l'emploi. Là, deux versions divergent. Oui disent ceux qui traitèrent le dossier à Élysée et à Matignon. Non dit-on encore aujourd'hui dans l'entourage de Bernard Arnault. Lorsque nous étions à Shanghai, Bernard Arnault s'est souvenu de cette époque, mais il a l'honnêteté de reconnaître que ce fut une victoire avec beaucoup d'interrogations.

Bernard Arnault : Dans ce groupe, il y avait un certain nombre de marques, dont Dior, à très fort potentiel, et pour essayer de galvaniser les troupes, pour essayer de les emmener vers quelque chose d'extrêmement motivant, je leur ai dit « *on va essayer d'être le premier, et de faire en sorte de devenir le premier groupe de luxe au monde.* » Ce que je n'ai peut-être pas dit, c'est que je ne savais absolument pas comment.

Voix off : À travers ce regard, on perçoit la satisfaction des lendemains de victoire. La première.



Le gros des salariés se sentit, en effet, « galvanisé » par cette victoire : quelques mois, à peine, après l'arrivée du sauveur, elles pointaient au chômage. Un mot que Bernard Arnault n'emploie jamais. Pas plus que licenciement, ou que Flixecourt. Pas plus qu'il ne mentionne la « population abandonnée » du Val de Nièvre qui, d'après le dossier d'une assistante sociale, dans les années 80, paraissait un « exemple concret caractéristique de la pauvreté », avec un « cumul des handicaps » : « problème de santé physique et mentale », « sous-qualification » etc.

Ce passé, il fait tout pour en effacer les traces. Pour qu'on oublie son crime moral : ses engagements non tenus comme base de sa fortune.

D'après le diagnostic de notre psychologue, intégré à notre Section Spéciale : « En cas d'inculpation par le TMI, le suspect feindra bien sûr la surprise. Mais en son for intérieur, il pourrait bien vivre cette épreuve comme un soulagement. Son âme est rongée par un remords lancinant depuis tant d'années. Des aveux publics viendraient la clarifier. Nous recommandons donc la garde à vue pour des raisons médicales. »

Un dirigeant s'exprime

Ancien directeur du groupe Boussac Saint-Frères, Gérard Belorgey est appelé à la barre.

Notre Section Spéciale a entendu Gérard Belorgey, directeur général du groupe Boussac Saint-Frère entre 1983 et 1985. Aux avant-postes, lui a assisté à la reprise par Bernard Arnault :

« On a dit aux repreneurs, "si vous voulez Dior et Conforama, il faut aussi reprendre la partie textile et les dérivés du textile. Comme Peaudouce." Voilà ce qui était la condition. En fait, ils étaient tous intéressés par la partie noble. Et c'est ainsi qu'on a vu défiler la Lainière, Tapie...

- L'une des promesses faites, c'était bien le maintien de l'emploi ?

- Oui. Mais en fait, Bernard Arnault n'a pas essayé de maintenir l'emploi industriel, il a même été un peu vite en faisant quelques cessions d'activités. D'ailleurs, en 86, tout a été cédé à la Lainière. Le fond du problème, c'était à l'époque déjà celui de la concurrence internationale sur les activités de main d'oeuvre, sur les activités textiles. Y avait toute une partie qui était dans de très grandes difficultés structurelles, compte tenu des prix de revient européens qui n'étaient plus compatibles avec le marché mondial. »

Et l'ancien dirigeant de préciser : « Aucun des montages de Bernard Arnault n'a jamais été marqué par une illégalité. »

Voilà qui, pour notre Section Spéciale, circonscrit bien notre plainte.

Est exclue des chefs d'inculpation : la liquidation de Boussac, une entreprise quasiment condamnée. Et les coupables sont à chercher à un autre niveau : qui, quels élus, quels fonctionnaires, quels financiers, ont choisi de faire entrer la France, puis l'Europe, dans la ronde mondiale du libre-échange ?

Est incluse dans les chefs d'inculpation : les promesses non tenues. Avec une circonstance aggravante : depuis trente ans qu'il accumule les milliards, jamais M. Bernard Arnault n'a adressé le moindre mot d'excuse, la moindre demande de pardon, aux ouvriers qu'il a bernés. Et dont la misère a permis sa fortune.